



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN
AFRIQUE : PLAN D'ACTION POUR LE SECTEUR
DE LA SANTÉ
2012-2016

AVRIL 2012

IMPRIME PAR :
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL DE L'AFRIQUE
BRAZZAVILLE • 2012





SOMMAIRE

	PAGE
ACRONYMES ET SIGLES.....	IV
RÉSUMÉ D'ORIENTATION	V
	PARAGRAPHE
INTRODUCTION.....	1-6
CADRE POUR L'ADAPTATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ...	7-28
OBJECTIF	8
CIBLES	9
PRINCIPES DIRECTEURS.....	10
INTERVENTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU NATIONAL	11-20
ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES PAYS.....	21-25
GOUVERNANCE.....	26-27
IMPLICATIONS FINANCIÈRES.....	28
PLAN D'ACTION 2012-2016.....	29-32

ANNEXES

	PAGE
1. RÉSOLUTION — AFR/RC61/R2: CADRE POUR L'ADAPTATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
2. DÉCISION SS.IV/1 — CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	23



ACRONYMES ET SIGLES

CCC	Comités de Coordination des Pays
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PID	Pulvérisation intradomiliaire d'insecticide à effet rémanent
IVM	Gestion vectorielle intégrée
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SANA	Analyse de la situation et évaluation des besoins
WHA	Assemblée mondiale de la Santé



RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Les ministres de la Santé et les ministres en charge de l'Environnement de la Région africaine de l'OMS sont convenus de la mise en place d'un Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique, à travers la résolution AFR/RC61/R2 du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique et la décision SS4/I de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Ces deux décisions ont été adoptées en septembre 2011. Le plan d'action proposé est une réponse à l'appel lancé par les ministres à l'OMS, au PNUE, à la Banque africaine de Développement, à la Commission de l'Union africaine et aux autres partenaires au développement, en vue de la fourniture d'un appui technique à la mise en œuvre des actions identifiées et pour faciliter l'accès des pays africains aux financements existants sur le changement climatique.

L'objectif principal du plan d'action est de réduire au minimum les effets néfastes du changement climatique pour la santé en Afrique. Les objectifs spécifiques sont les suivants : recenser les risques sanitaires spécifiques aux pays, associés au changement climatique dans tous les pays africains; renforcer les capacités nationales essentielles qui permettent aux systèmes de santé de se préparer et de riposter efficacement aux menaces posées par le changement climatique; faciliter la mise en œuvre d'interventions essentielles concernant la santé publique et l'environnement, afin de gérer les risques sanitaires graves et à long terme liés au changement climatique; faciliter la recherche opérationnelle et appliquée sur les besoins locaux d'adaptation et les solutions pour la santé; et diffuser les enseignements tirés et les expériences des pays pour faciliter la mise en œuvre des stratégies d'adaptation dans d'autres secteurs.

Le plan d'action est basé sur la Décision CPI6 prise par la 16^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les pays devront mettre en œuvre un ensemble d'interventions environnementales et de santé publique visant à renforcer leur résilience en élaborant et en exécutant des plans nationaux d'adaptation de la santé publique au changement climatique. Ces plans seront basés sur un ensemble d'interventions essentielles de santé publique qui comprendra : les évaluations initiales des risques et des capacités; le renforcement des capacités; la surveillance environnementale et sanitaire intégrée; la sensibilisation accrue et la mobilisation sociale; la gestion environnementale axée sur la santé publique; l'intensification des interventions de santé publique existantes; le renforcement des partenariats et la recherche. Au niveau international, les agences spécialisées et les institutions techniques coordonneront leurs actions pour fournir les lignes directrices, les outils et l'appui technique nécessaires aux pays. Le budget initial requis pour l'exécution de ce plan s'élève à US \$1 001 000 000, pour une période de 5 ans.





INTRODUCTION

1. Les ministres de la Santé de la Région africaine de l'OMS se sont réunis à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, du 29 août au 2 septembre 2011, à l'occasion de la soixante et unième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Ils ont adopté la résolution AFR/RC61/R2 sur le Cadre d'adaptation de la santé publique au changement climatique.

2. Le Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique a été conçu pour fournir une réponse coordonnée globale et fondée sur des bases factuelles aux besoins d'adaptation des pays africains au changement climatique en matière de santé publique, afin d'appuyer les engagements et les priorités des gouvernements africains et dans le contexte du Cadre d'adaptation de Cancun au changement climatique. Les ministres de la Santé se sont engagés à immédiatement commencer la mise en œuvre et ont invité le Directeur régional de l'OMS :

- à créer un Programme panafricain pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique en vue de mobiliser et de coordonner un appui technique et financier au niveau international en faveur des États Membres pour la mise en œuvre des actions susmentionnées;
- à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres agences techniques pour développer et disséminer pour usage par les pays membres, les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre immédiate du Cadre;
- à plaider en faveur de l'utilisation du Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique comme base de coordination des actions des partenaires;
- à faciliter aux États Membres l'accès aux ressources financières mises à la disposition des pays en développement, particulièrement les fonds pour le changement climatique, dans le but d'obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux susmentionnés.

3. Les ministres africains en charge de l'Environnement se sont également réunis à Bamako, Mali, du 15 au 16 septembre 2011, lors de la 4^{ème} session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement (AMCEN). Ils ont adopté la décision AMCEN/SS4/1 sur le changement climatique, dans laquelle ils ont demandé à la Commission de l'Union africaine, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à l'Organisation mondiale de la Santé et aux autres partenaires au développement de soutenir la mise en œuvre du Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la Région africaine de l'OMS, adopté par le Comité régional de l'Afrique à sa soixante et unième session tenue à Yamoussoukro du 29 août au 2 septembre 2011, à travers un mécanisme approprié.

4. C'est donc sur la base de la Résolution et de la Décision ci-dessus que l'OMS et le PNUE, en collaboration avec la Banque africaine de Développement, l'Organisation mondiale de la



Météorologie et les autres partenaires, ont élaboré le plan d'action proposé, en vue de stimuler et de coordonner l'adaptation de la santé publique au changement climatique en Afrique aux niveaux national et international pour la période 2012-2016. Le projet de plan a été envoyé aux 46 États Membres de l'OMS dans la Région africaine. Dans chaque pays, des équipes d'experts nationaux des ministères de la santé, des ministères en charge de l'environnement, des autres institutions techniques nationales et des partenaires se sont réunies pour examiner et commenter le document. Au total, 37 pays ont fourni leur commentaires et contributions sur le projet de plan d'action.¹

5. Les pays ont apprécié le projet de plan d'action. Ils ont estimé que le plan couvrait tous les domaines majeurs d'intervention qui sont requis aussi bien au niveau national qu'international. Ils ont observé que le plan proposé répondait aux besoins des pays africains et ont recommandé que la mise en œuvre des activités au niveau national soit flexible. Les pays ont exprimé le besoin de disposer de financements pour une mise en œuvre immédiate des activités. Ils ont reconnu que les budgets proposés semblaient répondre aux besoins des pays et ont souligné la nécessité de considérer la situation spécifique de chaque pays pour l'allocation des budgets, afin de refléter la diversité des situations.

6. Une équipe conjointe de l'OMS, du PNUE et de la Banque africaine de développement s'est réunie au siège du PNUE à Nairobi du 26 au 28 mars 2012. Cette équipe a examiné les commentaires et les contributions faites par les États Membres et ont sur cette base produit la version finale du plan d'action.

CADRE POUR L'ADAPTATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

7. Les effets néfastes du changement climatique sur la santé comprennent des niveaux plus élevés de certains polluants de l'air, une transmission accrue de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau, une augmentation des maladies transmises par des vecteurs, des accidents et décès en masse. Pour faire face à ces effets, les pays de la Région africaine ont adopté le cadre d'action ci-dessous.

OBJECTIFS

8. La mise en œuvre de ce Cadre est une responsabilité conjointe des ministères de la Santé, des ministères de l'Environnement et des autres ministères intéressés, dans le contexte de l'Alliance stratégique santé-environnement. L'objectif global du Cadre est d'aider à la formulation de plans

¹. Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe



d'actions spécifiques aux pays qui constitueront la composante santé des plans nationaux d'adaptation au changement climatique, destinés à minimiser les effets défavorables du changement climatique sur la santé publique en Afrique. Les objectifs spécifiques consistent à:

- a) recenser les risques sanitaires spécifiques aux pays, associés au changement climatique dans tous les pays africains;
- b) renforcer les capacités nationales essentielles qui permettront aux systèmes de santé de se préparer aux menaces pour la santé humaine causées par le changement climatique et d'y répondre efficacement;
- c) faciliter la mise en œuvre d'interventions essentielles sur le plan de la santé publique et de l'environnement pour la gestion des risques sanitaires aussi bien graves qu'à long terme, résultant du changement climatique;
- d) faciliter la recherche opérationnelle et appliquée concernant les besoins d'adaptation locaux de la santé et les solutions;
- e) diffuser les leçons apprises et les expériences des pays, afin de faciliter la mise en œuvre de stratégies d'adaptation dans d'autres secteurs.

CIBLES

9. Tous les États Membres de la Région africaine devraient, comme convenu dans la Déclaration commune sur le changement climatique et la santé :

- a) entreprendre, d'ici fin 2012, des évaluations complètes de la vulnérabilité de la santé et de l'environnement au changement climatique;
- b) mettre en œuvre un ensemble de mesures essentielles de santé publique pour renforcer, d'ici 2014, la capacité d'adaptation de tous les pays au changement climatique.

PRINCIPES DIRECTEURS

10. Les principes directeurs pour la mise en œuvre du Cadre sont :

- a) **La planification fondée sur des bases factuelles** : mesures, stratégies et plans d'adaptation déployés sur la base des résultats des évaluations de la vulnérabilité, entreprises dans divers écosystèmes locaux;
- b) **L'appropriation par les pays et la participation communautaire** : interventions d'adaptation sur le plan de la santé publique, coordonnées par les services officiels nationaux pertinents, se fondant sur des programmes existants relatifs à la santé et à



l'environnement et faisant la promotion d'une participation active des communautés locales;

- c) **La coopération et la collaboration intersectorielles** : mise en œuvre conjointe d'interventions d'adaptation de la santé publique par les ministères de la Santé et de l'Environnement, en recourant à d'autres secteurs dans le cadre de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique;
- d) **Les synergies avec d'autres initiatives sur le plan de la santé publique** : mise en place de synergies avec des initiatives majeures existantes sur le plan de la santé et de l'environnement faisant, l'objet d'une promotion active sur le continent africain;
- e) **Le plaidoyer aux niveaux national et international** : l'intégration des impacts potentiels du changement climatique sur la santé publique dans les politiques et plans nationaux sera capitale pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU NATIONAL

11. Le Cadre favorise le déploiement d'un ensemble de mesures essentielles de santé publique pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique.² Cet ensemble consiste en une série d'interventions, notamment une évaluation des risques présentés par la variabilité et le changement climatiques pour la santé publique et les systèmes de santé, la surveillance, la fourniture d'interventions préventives et curatives, dont la préparation aux conséquences d'événements météorologiques extrêmes pour la santé publique et la riposte à celles-ci, ainsi que la recherche. La section ci-dessous fournit une brève description des interventions prioritaires proposées.

12. **Entreprendre des évaluations initiales des risques et des capacités** pour déterminer la vulnérabilité des populations existantes aux risques sanitaires liés au climat et la mesure dans laquelle les systèmes de santé peuvent riposter efficacement à ces risques et les gérer. Ces évaluations serviront de première étape importante pour renforcer la santé et la capacité d'adaptation du secteur de la santé au changement climatique, en prenant en considération les risques présentés par le changement climatique projeté à long terme.

13. **Renforcer les capacités**, sur la base des besoins et des lacunes recensés d'après les évaluations ci-dessus. Les domaines techniques clés de savoir-faire qui nécessiteraient un renforcement des capacités pour l'adaptation au changement climatique seront abordés en tant que composantes spécifiques des programmes d'adaptation nationaux.

14. **Mettre en œuvre une surveillance environnementale et sanitaire intégrée** pour favoriser une

² http://www.who.int/globalchange/mediacentre/events/2010/geneva_consultation_07092010/en/index.html (dernière consultation, le 7 janvier 2011).



prise de décision en temps voulu fondée sur des bases factuelles, en vue d'une gestion efficace des risques environnementaux pour la santé humaine, grâce à la prévision et à la prévention des augmentations de cas de mauvaise santé et de maladie liés au changement climatique. La surveillance environnementale et sanitaire intégrée revêtira une importance particulière en suivant les changements environnementaux qui affecteront les déterminants de la santé.

15. **Assurer une sensibilisation accrue et la mobilisation sociale**, en utilisant l'information fournie par les évaluations initiales des risques et des capacités et par la surveillance intégrée et la riposte pour informer les communautés des risques présentés par le changement climatique pour la santé publique au niveau local. Des activités appropriées d'information, d'éducation et de communication, dont la communication pour l'impact comportemental, seront entreprises pour appuyer les stratégies d'adaptation à assise communautaire, lorsqu'elles ont trait à la santé.

16. **Promouvoir une gestion de l'environnement axée sur la santé publique** pour garantir la participation active des experts en santé publique à l'élaboration d'interventions en matière de gestion de l'environnement pour réduire la vulnérabilité. Cette intervention sera également utilisée pour appuyer les services des écosystèmes, et aussi pour susciter et maintenir la capacité d'adaptation naturelle aux impacts du changement climatique.

17. **Intensifier les interventions de santé publique existantes** pour assurer la couverture requise pour la prise en charge des vecteurs, afin de réduire ou d'interrompre la transmission des maladies transmises par des vecteurs. L'intensification du contrôle du traitement de l'eau domestique, de la sécurité de sa conservation et de la qualité de l'eau de boisson, ainsi que la mise en œuvre de plans pour la sécurité de l'eau réduiront les risques de maladies transmises par l'eau, en particulier lors de sécheresses ou d'inondations. La législation et les instruments de réglementation seront harmonisés et mis en application pour contribuer à l'obtention d'une réduction substantielle des particules en suspension dans l'air et pour améliorer la qualité de celui-ci. Les pays auront également besoin de recenser les sous-groupes de la population ayant des besoins nutritionnels particuliers et de mettre en œuvre des interventions pour la prise en charge des carences nutritionnelles.

18. **Renforcer et mettre en œuvre les composantes santé des plans de réduction des risques de catastrophes** pour prévenir les accidents résultant des conséquences sanitaires d'événements météorologiques extrêmes. Toutes les interventions curatives requises seront renforcées pour prendre en charge les impacts sanitaires graves du changement climatique.

19. **Promouvoir la recherche sur les impacts et l'adaptation au changement climatique** : un programme de recherche sera élaboré et mis en œuvre pour améliorer la compréhension des effets sanitaires locaux du changement climatique, et pour connaître et vulgariser les mesures d'adaptation locales appropriées.

20. **Renforcer les partenariats et la collaboration intersectorielle** : la mise en œuvre de plans au



niveau national exigera une action intersectorielle étroite entre tous les secteurs gouvernementaux intéressés, mais également entre les gouvernements, l’OMS, le PNUE, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l’Union africaine, la Banque africaine de Développement, les communautés économiques régionales et d’autres partenaires. Le rôle de la collaboration intersectorielle et des partenariats au niveau national sera d’intégrer la planification, la mise en œuvre conjointe des activités, la localisation et l’affectation des ressources, ainsi que l’évaluation conjointe des interventions. Au niveau international, ce partenariat sera crucial au plaidoyer et à la mobilisation des ressources.

ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES PAYS

21. Afin de soutenir la planification, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des interventions prioritaires évoquées ci-dessus au niveau national, les organisations spécialisées et les institutions techniques devront coordonner leurs actions d’assistance technique. Ces actions devront se focaliser en priorité sur la planification, le renforcement des capacités, la mise en œuvre, le suivi, l’évaluation, ainsi que la recherche.

22. Les directives fournies par les comités subsidiaires de la CCNUCC serviront de base pour appuyer les pays à la préparation des plans d’adaptation de la santé publique comme composante des plans d’action nationaux d’adaptation (PNA). Suite à l’exercice d’estimation des besoins entrepris par les pays, un cadre pour le renforcement des capacités en matière de santé publique en relation avec les besoins d’adaptation au changement climatique sera élaboré. Les institutions pertinentes disponibles sur le continent et en dehors seront identifiées et un mécanisme efficace d’appui technique de ces institutions aux pays sera mis en place.

23. Un appui technique direct pour l’exécution des plans nationaux par les organisations spécialisées sera promu et soutenu. À cette fin, des réseaux spécialisés par domaine d’expertise (qualité de l’eau de boisson, pollution de l’air, lutte antivectorielle, nutrition et sécurité alimentaire, etc.) seront organisés. De tels réseaux auront la responsabilité d’élaborer des lignes directrices harmonisées, d’appuyer la mise en œuvre, de disséminer les informations et de soutenir la recherche.

24. L’OMS, le PNUE et les autres agences pertinentes devront collaborer pour élaborer un cadre de suivi et d’évaluation. Ce cadre assurera l’harmonisation des procédures et la comparabilité des résultats. Le cadre sera basé sur un ensemble d’indicateurs de résultats et d’impact qui seront standardisés, de même que les procédures pour suivre la mise en œuvre et l’impact des plans nationaux d’adaptation.



25. Au niveau régional, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre seront suivis en utilisant les indicateurs suivants :

- a) nombre de pays qui ont défini une composante santé dans leurs plans nationaux ou qui l'ont actualisée sur la base du présent Cadre,
- b) nombre de pays qui ont terminé les évaluations complètes des risques présentés par la variabilité et le changement climatiques,
- c) nombre de pays qui mettent en œuvre une surveillance environnementale et sanitaire intégrée;
- d) nombre de pays qui ont formulé des plans d'action spécifiques sur le plan du renforcement des capacités en vue de l'adaptation de la santé publique au changement climatique; et
- e) nombre de pays faisant rapport d'une réduction de la morbidité et de la mortalité imputables à la variabilité et au changement climatiques.

GOUVERNANCE

Au niveau national

26. Lors de la deuxième conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique tenue à Luanda, Angola, en novembre 2010, les ministres de la Santé et les ministres en charge de l'Environnement ont institutionnalisé les Comités de Coordination des Pays (CCC) pour la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville en tant qu'entité nationale technique et consultative pour traiter des questions de santé et d'environnement, y compris le changement climatique. Les CCC sont multisectoriels, pluridisciplinaires et représentatifs de tous les ministères concernés. Au niveau supra-ministériel, la coordination des CCC sera assurée par des comités interinstitutions comprenant des représentants gouvernementaux, des partenaires au développement et la société civile. Dans les pays initiant la mise en œuvre, les CCC seront chargés de coordonner la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des plans nationaux d'adaptation. Les plans d'adaptation de la santé publique seront une composante des PNA de la CCNUCC. Dans chaque pays, des réseaux d'experts seront constitués pour fournir un appui scientifique et un soutien technique, notamment pour les évaluations de la vulnérabilité, la surveillance et la recherche. Un consortium national de partenaires chargés du changement climatique et de la santé aidera à établir une collaboration et une coordination étroites entre les programmes de santé publique et environnement en cours, notamment dans les domaines de la surveillance du paludisme, des autres maladies à transmission vectorielle et des maladies à transmission hydrique.

Au niveau international

27. Au niveau international, un Comité de pilotage du Programme sera établi et comprendra les représentants des pays, des institutions techniques et des agences spécialisées. Le Comité de



pilotage assurera la coordination générale et fournira les orientations techniques pour la mise en œuvre. Il entreprendra également le plaidoyer et soutiendra la mobilisation et l'allocation des ressources. Le travail du comité de pilotage sera soutenu par un Comité consultatif technique composé d'experts en matière de changement climatique et de santé publique. Le Groupe de travail conjoint de l'Alliance stratégique santé-environnement assurera le secrétariat des organes ci-dessus.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

28. Dans chaque pays, un certain nombre de programmes est déjà mis en œuvre (activités en cours), de manière qu'ils contribuent à la prise en charge des facteurs de risque existants. Il y aurait lieu de renforcer ces activités par des activités supplémentaires pour améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique. Une évaluation des ressources financières requises pour ces activités supplémentaires a été entreprise dans des pays sélectionnés de la Région africaine. Il a été constaté que ces activités supplémentaires nécessiteraient un investissement minimum moyen de US \$0,15 par habitant par an.

PLAN D'ACTION 2012–2016

29. Les activités de ce Programme se répartissent en deux catégories : les activités en cours et les activités supplémentaires. Les activités en cours existent déjà et sont réalisées dans divers programmes relatifs à la santé publique et à l'environnement; elles contribuent à la gestion des facteurs de risque existants. Les activités supplémentaires appuient la résilience et l'adaptation de la santé publique au changement climatique. Elles constituent le principal pôle d'attraction de ce plan d'action.

30. Le Programme comprend les sept composantes principales suivantes : i) évaluation des risques et des capacités; ii) renforcement des capacités; iii) surveillance intégrée de l'environnement et de la santé; iv) riposte; v) recherche; vi) suivi et évaluation; vii) coordination et gestion.

31. Le tableau 1 présente la liste des activités qui seront mises en œuvre par les pays. Ces activités seront revues par les autorités et programmes nationaux concernés et adaptés au contexte de chaque pays au cours du processus de planification nationale. Le budget indicatif est basé sur un investissement minimum moyen requis, s'élevant à US \$0,15 par habitant et par an pour les activités supplémentaires. Le tableau 2 fournit un inventaire des activités d'assistance technique des partenaires internationaux en faveur des pays, et sur la base de leurs besoins anticipés. Les tableaux 3 et 4 fournissent des indications sur le budget initial estimé pour l'exécution des plans aux niveaux national et international respectivement. Le tableau 5 est un diagramme de Gantt qui propose l'étalement des activités sur le temps. Le diagramme de Gantt (tableau 5) donne une indication des périodes de temps requises pour les opérations au niveau des pays. Chaque pays va adapter ce



diagramme en fonction de sa situation spécifique. Il est cependant recommandé que les pays finalisent la préparation de leurs plans d'action, avant la fin de l'année 2013.

32. Les estimations fournies au tableau 3 donnent une indication des ressources requises au niveau continental pour mettre en œuvre le plan d'action. Ces chiffres sont basés sur l'estimation de 0,15 dollar américain par tête d'habitant et par an. Les ressources disponibles actuellement à travers les initiatives de santé au niveau mondial ou d'autres programmes de santé publique contribuent à l'adaptation de la santé au changement climatique. Cependant, ces ressources restent très insuffisantes pour renforcer la résilience des pays. Il est attendu que chaque pays prépare son propre budget en rapport avec sa situation spécifique, et sur la base des priorités nationales. Il est toutefois recommandé qu'au début de la mise en œuvre des activités, une grande priorité soit accordée aux composantes suivantes : planification, évaluation de la vulnérabilité et des capacités, renforcement des capacités et surveillance intégrée santé et environnement. Cette dernière composante formera l'épine dorsale de la résilience, en fournissant les informations essentielles pour la gestion appropriée des facteurs de risque environnementaux pour la santé.



TABLEAU 1 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Composantes et résultats escomptés	Activités en cours (avec leurs limitations éventuelles)	Activités supplémentaires pour appuyer l'adaptation
<p>Préparation des plans nationaux d'adaptation</p> <p>Résultat escompté : Tous les pays africains disposent de plan nationaux d'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des stratégies nationales de réponse au changement climatique Mise en œuvre de projets dans le cadre du Programme africain d'adaptation Préparation des plans nationaux d'actions conjointes pour la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville 	<ul style="list-style-type: none"> Désigner des points focaux nationaux au niveau des ministères de la santé Entreprendre les consultations nationales des parties prenantes Élaborer des projets de plans d'action Participer aux ateliers régionaux d'examen par les pairs pour la finalisation des plans
<p>Composante 1 : Évaluation des risques et des capacités</p> <p>Résultat escompté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les facteurs de risque climatiques pour la santé humaine sont recensés et les niveaux de risque déterminés La situation relative aux capacités nationales pour la bonne gestion des risques recensés est établie Les lacunes en matière de capacités essentielles sont repérées. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations incomplètes des risques sensibles au climat Évaluation des besoins en technologies Analyses de la situation et estimation des besoins pour la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville (SANA) Études préliminaires sur les effets du changement climatique sur certains risques et conditions Évaluations limitées de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la situation et évaluation des besoins pour la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville Évaluation des facteurs de risque supplémentaires Évaluation des progrès de la mise en œuvre du PNA pour le développement des ressources humaines pour la santé Désignation des capacités requises, et détermination des lacunes en matière de capacités Évaluations des facteurs de risque y compris les niveaux de ces risques Utilisation de méthodologies harmonisées pour les évaluations de risque et de capacités.
<p>Composante 2 : Renforcement des capacités</p> <p>Résultat escompté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les capacités nationales essentielles pour la bonne gestion des risques pour la santé publique liés au changement climatique sont mises à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des plans d'action sectoriels nationaux pour le renforcement des capacités nationales : santé, éducation, eau, transport, justice, finance, agriculture, logement, énergie, développement rural, etc. Modélisation des systèmes d'alerte précoce de la météorologie 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer des plans de renforcement des capacités propres à l'adaptation au changement climatique pour combler les lacunes répertoriées grâce aux évaluations de la vulnérabilité Former les comités nationaux de coordination en matière d'évaluation et de gestion des effets du changement climatique sur la santé publique Former et recycler les experts nationaux dans divers domaines relatifs au changement climatique et à la santé comme les sciences de l'environnement, la santé animale, l'épidémiologie, la santé publique, la lutte antivectorielle, la salubrité



TABLEAU 1 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME (SUITE)

Composantes et résultats escomptés	Activités en cours (avec leurs limitations éventuelles)	Activités supplémentaires pour appuyer l'adaptation
		<p>de l'eau de boisson, la pollution de l'air, l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion des risques dus aux inondations, à la déforestation, à la dégradation des sols, à l'élévation du niveau de la mer, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apporter du matériel et des fournitures aux laboratoires et aux institutions de recherche ● Créer des compétences particulières concernant les liens entre santé et environnement ● Effectuer un plaidoyer pour que le gouvernement continue à affecter des ressources pour l'adaptation de l'action de santé publique au changement climatique ● Entreprendre la mobilisation sociale et communication pour susciter un changement de la comportement pour rendre les communautés locales résilientes ● Examiner et intégrer les liens climat-environnement-santé dans les curricula des institutions de formation tertiaires ● Renforcer des capacités de la société civile dans le domaine de l'adaptation de la santé au changement climatique ● Renforcer les capacité d'accès aux financements sur le climat existant au niveau mondial ● Renforcer les capacités des services de météorologie et des secteurs de l'environnement et de la justice ● Faciliter l'échange d'expériences dans le domaine de la planification des processus d'adaptation



TABLEAU 1 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME (SUITE)

Composantes et résultats escomptés	Activités en cours (avec leurs limitations éventuelles)	Activités supplémentaires pour appuyer l'adaptation
<p>Composante 3 : Surveillance intégrée de l'environnement et de la santé</p> <p>Résultat escompté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des décisions opportunes, fondées sur des données probantes, sont prises pour la bonne gestion des risques pour la santé publique liés au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Performance médiocre du système national d'information sanitaire Surveillance intégrée de certaines maladies sensibles au climat Surveillance ad hoc et limitée de certains facteurs de risque environnementaux sensibles au climat, notamment la qualité de l'eau et la qualité de l'air dans certaines zones Système d'alerte précoce pour la gestion des facteurs de risque environnementaux sensibles au climat dans un petit nombre de zones Les systèmes nationaux d'information sanitaires sont en cours de renforcement 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre une surveillance intégrée à l'échelle du pays de tous les facteurs de risque sensibles au climat Entreprendre une surveillance intégrée de toutes les maladies sensibles au climat Élaborer une plateforme pour intégrer, interpréter et diffuser les données de surveillance de l'environnement et des maladies Créer, renforcer et utiliser des systèmes d'alerte précoce pour la gestion des facteurs de risque environnementaux sensibles au climat pour la gestion des catastrophes dues au climat Mettre en place une plateforme pour la validation et l'échange d'informations liées à la surveillance intégrée de l'environnement et de la santé Mettre en œuvre les activités du cadre mondial pour les services climatiques Entreprendre des enquêtes supplémentaires pour compléter les informations fournies par la surveillance intégrée de la maladie
<p>Composante 4 : Riposte</p> <p>Résultat escompté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'impact du changement climatique sur la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion environnementale ad hoc comprenant des objectifs de santé publique Lutte antivectorielle limitée au vecteur du paludisme; PID dans des zones restreintes; distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à effet rémanent aux femmes enceintes et aux enfants Activités de sensibilisation et d'éducation pour le traitement et la conservation de l'eau potable moyennant la promotion de l'hygiène et de l'assainissement Application restreinte de la réglementation concernant la qualité de l'air, la promotion des cuisinières améliorées, la promotion de moyens de transport sobres en carbone Supplémentation en vitamine A pour les enfants de moins de cinq ans; promotion de l'allaitement au sein; mobilisation sociale pour une meilleure nutrition dans les écoles; création d'un organe national responsable de la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mécanismes pour une participation effective des experts des ministères de la Santé et d'autres institutions de santé publique aux activités de gestion environnementale dans d'autres secteurs concernés, notamment la planification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation des interventions de gestion environnementale qui donneront lieu à une exposition réduite aux facteurs de risque environnementaux liés au changement climatique Planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités de gestion vectorielle intégrée pour les maladies transmises par des vecteurs sensibles au climat, notamment l'expansion de la DPI, la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à effet rémanent, et gestion de l'environnement pour lutter contre les vecteurs de maladies Intensification des activités de sensibilisation et d'éducation communautaire pour le traitement et la bonne conservation de l'eau au point d'utilisation, et mise en œuvre des plans nationaux de gestion de la qualité sanitaire de l'eau



TABLEAU 1 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME (SUITE)

Composantes et résultats escomptés	Activités en cours (avec leurs limitations éventuelles)	Activités supplémentaires pour appuyer l'adaptation
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion environnementale ad hoc comprenant des objectifs de santé publique • Lutte antivectorielle limitée au vecteur du paludisme; PID dans des zones restreintes; distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à effet rémanent aux femmes enceintes et aux enfants • Activités de sensibilisation et d'éducation pour le traitement et la conservation de l'eau potable moyennant la promotion de l'hygiène et de l'assainissement • Application restreinte de la réglementation concernant la qualité de l'air, la promotion des cuisinières améliorées, la promotion de moyens de transport sobres en carbone • Supplémentation en vitamine A pour les enfants de moins de cinq ans; promotion de l'allaitement au sein; mobilisation sociale pour une meilleure nutrition dans les écoles; création d'un organe national responsable de la sécurité alimentaire • Mise à jour des plans nationaux d'urgence relatifs aux urgences environnementales, y compris les catastrophes dues au changement climatique, gestion du comité de coordination intersectoriel des catastrophes et des urgences • Gestion inadéquate des déchets • Diagnostic et traitement insuffisants des maladies sensibles au climat • Projets d'adaptation en cours sur certaines zones costales 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des normes nationales de la qualité de l'air; application des réglementations en vigueur concernant la qualité de l'air; promotion élargie des cuisinières améliorées, des moyens modernes pour la cuisson, et des moyens de transport moins polluants • Renforcement des activités de sécurité alimentaire; extension des activités de supplémentation en vitamine A; recours à la mobilisation sociale pour des interventions nutritionnelles sûres; renforcement des programmes de sécurité sanitaire des aliments; renforcement de la promotion de l'allaitement au sein • Mise en œuvre des interventions de mobilisation sociale pour une alimentation saine; renforcement des programmes de sécurité alimentaire, renforcement et promotion de l'allaitement maternel • Création et renforcement des centres nationaux anti-poisons • Inclusion et mise en œuvre d'interventions pour la réduction des risques liés aux catastrophes climatiques dans le cadre des plans nationaux de prévention des catastrophes; renforcement des comités nationaux de coordination intersectorielle de la gestion des catastrophes • Renforcer le diagnostic précoce et le traitement adéquate des maladies sensibles au climat • Entreprendre une promotion de la santé qui prenne en compte les aspects liés au changement climatique • Développer une législation propre aux aspects changement climatique et santé • Développer des interventions pour la gestion de la canicule • Renforcer et appliquer les textes réglementaires sur le changement climatique et la santé • Examiner et mettre à jour les programmes de santé publique pertinents pour prendre en compte les aspects liés au changement climatique • Assurer une alerte précoce (en fournissant les données météorologiques nécessaires à la prévision des phénomènes climatiques)



TABLEAU 1 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME (SUITE)

Composantes et résultats escomptés	Activités en cours (avec leurs limitations éventuelles)	Activités supplémentaires pour appuyer l'adaptation
<p>Composante 5 : Recherche</p> <p>Résultat escompté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le savoir local concernant les facteurs climatiques de risque pour la santé et comment les gérer, et les stratégies d'adaptation locales ont été notés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> Des recherches sont menées par grand nombre d'institutions mais elles ne sont pas coordonnées et les résultats sont peu utilisés Recueil du savoir indigène 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement et mise en œuvre d'un programme de recherche sur le changement climatique et la santé Coordination des activités de recherche; création de bases de données sur le changement climatique et sur l'information et les compétences sanitaires Création de réseaux nationaux de gestion des savoirs en matière de changement climatique Promouvoir la participation communautaire dans l'acquisition et la dissémination des connaissances Renforcer les institutions nationales de recherche Examiner et mettre à jour la recherche déjà entreprise dans le domaine de l'adaptation de la santé publique au changement climatique Établir un dialogue entre recherche et les politiques Disséminer et utiliser les résultats de la recherche pour la formulation des politiques
<p>Composante 6 : Suivi et évaluation</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Programme est mis en œuvre avec efficacité et en temps voulu Les indicateurs de processus, de résultat et d'impact du programme ont été évalués, attestés et diffusés Rapports annuels de situation 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et évaluation de la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre les maladies de même que des plans nationaux de protection de l'environnement Communications nationales à la CCNUCC 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'indicateurs de processus, de résultat et d'impact pour le programme aux niveaux national et international Préparation et mise en œuvre des procédures de suivi et évaluation et plans de travail annuels Entreprendre la supervision
<p>Composante 7 : Coordination et gestion du Programme</p> <p>Résultat escompté: Les résultats escomptés du Programme ont été obtenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des Groupes nationaux techniques pour la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville Mobilisation des ressources entreprise de façon ad hoc et insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les comités nationaux de coordination Recruter et affecter du personnel supplémentaire dans les programmes Recrutement des consultants nationaux et internationaux Assurer la logistique et les communications Promouvoir l'échange d'expériences et d'informations entre les pays. Entreprendre la mobilisation des ressources qui soit systématique et complète en préparant et soumettant des demandes de financements aux fonds climatiques. Organiser des forums nationaux des parties prenantes



TABLEAU 2 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL

Composante et résultats escomptés	Activités supplémentaires pour soutenir l'adaptation
<p>Préparation des plans nationaux d'adaptation</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays pour la préparation des plans nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser et disséminer les directives pour la planification • Organiser les ateliers sous-régionaux de planification • Renforcer la collaboration entre les experts nationaux et internationaux • Soutenir les activités de planification au niveau national
<p>Composante 1 : Évaluation des risques et des capacités</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays pour mener les évaluations de risques et des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir les outils pour les évaluations de base des capacités • Entreprendre des études pour tester les outils, finaliser et disséminer les outils aux pays • Fournir un appui technique au pays pour mener les évaluations de risques et des capacités
<p>Composante 2 : Renforcement des capacités</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays pour renforcer les capacités d'adaptation de la santé publique au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre une identification systématique des institutions travaillant sur les risques climatiques • Préparer et faciliter l'adoption du cadre pour le renforcement des capacités et en assurer la dissémination • Coordonner le développement des outils de renforcement des capacités, faciliter les études de validation, la finalisation et la dissémination de ces outils • Coordonner l'appui technique aux pays pour le renforcement des capacités • Faciliter la mise en place des réseaux parmi les institutions travaillant sur les risques climatiques
<p>Composante 3 : Système intégré de surveillance santé et environnement</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays afin de leur permettre de poursuivre les modifications environnementales influencées par le changement climatique et les impacts sur la santé publique qui leurs sont associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir, tester et disséminer un ensemble d'indicateurs pour la surveillance des risques environnementaux et les effets sanitaires associés • Concevoir et valider les outils standardisés et les protocoles pour la collecte des données, leur analyse et leur interprétation • Identifier les institutions nationales pertinentes et renforcer leurs capacités, y compris les compétences et l'infrastructure pour l'application des outils ci-dessus en vue de générer l'information requise pour les décideurs et les responsables des programmes • Générer sur une base régulière les rapports sur l'état de l'environnement et la santé • Mettre en place un mécanisme de coordination pour partager l'information relative à la mise en œuvre de conventions internationales sur l'environnement qui se réfèrent tout particulièrement à la santé et à la gestion des questions transfrontalières affectant l'environnement et la santé • Établir un mécanisme pour le partage d'informations sur la mise en œuvre des accord internationaux sur l'environnement qui ont des implications sur la santé et les questions transfrontalières
<p>Composante 4 : Riposte</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays pour réduire l'impact sanitaire lié aux risques climatiques identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui adéquat aux pays pour entreprendre une revue des programmes de santé publique qui prennent en charge les maladies sensibles au climat afin d'identifier les déficits dans les interventions d'adaptation (identifier et soutenir des centre nationaux et régionaux d'excellence) • Faire des recommandations spécifiques à chaque pays pour la mise à jour des programmes ci-dessus afin de renforcer les mesures d'adaptation requises • Fournir un appui technique pour porter à l'échelle les interventions environnementales et de santé publique en rapport avec les risques accrus liés au changement climatique



TABLEAU 2 : COMPOSANTES, RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET ACTIVITÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL (SUITE)

Composante et résultats escomptés	Activités supplémentaires pour soutenir l'adaptation
Composante 4 : Riposte (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre le plaidoyer auprès des donateurs pour augmenter les ressources allouées aux programmes des pays en vue de limiter l'impact du changement climatique sur la santé • Soutenir les Petits États insulaires en développement
<p>Composante 5 : Recherche</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays, qui peuvent ainsi entreprendre la recherche nécessaire sur le changement climatique et la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'identification des priorités de la recherche à travers l'Assemblée mondiale de la Santé et les comités régionaux de l'OMS • Appuyer les pays dans l'affectation de la priorité à des sujets de recherche dans les plans nationaux d'adaptation • Établir un mécanisme régional de coordination pour soutenir les communautés de pratique et développer un registre des chercheurs africains travaillant sur les aspects liés au changement climatique et à la santé • Créer ou renforcer les réseaux existants en soutenant l'inclusion et la coordination de la recherche sur le changement climatique et la santé • Organiser régulièrement une conférence africaine sur l'adaptation de la santé publique au changement climatique
<p>Composante 6 : Suivi et évaluation</p> <p>Résultat escompté : Les directives, les outils et l'appui technique sont disponibles aux pays pour entreprendre le suivi et l'évaluation de leurs plans nationaux d'adaptation de la santé publique au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une série de consultations techniques pour élaborer un cadre de suivi et d'évaluation • Organiser une série de consultations techniques pour s'accorder sur des facteurs de risque spécifiques pour lesquels des indicateurs (résultats et impacts) doivent être développés ainsi que les méthodologies et les protocoles d'évaluation • Apporter un appui technique aux pays pour la mise en œuvre du cadre
Composante 7 : Coordination internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et assurer le fonctionnement du comité de pilotage et du comité consultatif technique • Mettre en place et assurer le fonctionnement des équipes d'appui technique interagences • Assurer le fonctionnement du Groupe de travail interagences • Soutenir l'organisation des conférences interministérielles • Entreprendre le plaidoyer et les activités de communication • Coordonner les évaluations au niveau international



TABLEAU 3 : DÉPENSES INITIALES ESTIMÉES PAR COMPOSANTE ET PAR ANNÉE
POUR LES PAYS (EN DOLLARS AMÉRICAINS)

Composante du Programme	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Préparation des plans d'action nationaux	1 000 000					1 000 000
Évaluation des risques et des capacités	10 000 000	27 500 000	-	-	-	37 500 000
Renforcement des capacités	-	12 500 000	40 000 000	30 000 000	30 000 000	112 500 000
Surveillance intégrée de l'environnement et de la santé	10 000 000	150 000 000	50 000 000	50 000 000	40 000 000	300 000 000
Riposte	-	-	37 500 000	37 500 000	37 500 000	112 500 000
Recherche	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	37 500 000
Suivi et évaluation	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Gestion et coordination du programme	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Total	52 500 000	200 000 000	175 000 000	175 000 000	155 000 000	751 000 000

TABLEAU 4 : DÉPENSES INITIALES ESTIMÉES PAR COMPOSANTE ET PAR ANNÉE
AU NIVEAU INTERNATIONAL (EN DOLLARS AMÉRICAINS)

Composante du Programme	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Préparation des plans d'action nationaux	1 000 000					1 000 000
Évaluation des risques et des capacités	5 000 000	5 000 000	-	-	-	10 000 000
Renforcement des capacités	-	5 000 000	10 000 000	15 000 000	20 000 000	50 000 000
Surveillance intégrée de l'environnement et de la santé	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Riposte	-	-	20 000 000	30 000 000	30 000 000	80 000 000
Recherche	500 000	1 500 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
Suivi et évaluation	1 000 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	19 000 000
Gestion et coordination	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
Total	22 500 000	29 500 000	53 000 000	70 000 000	75 000 000	250 000 000



TABLEAU 5 : DIAGRAMME DE GANTT

Composante du Programme	2012	2013	2014	2015	2016
Préparation des plans d'action nationaux					
Évaluation des risques et des capacités					
Renforcement des capacités					
Surveillance intégrée de l'environnement et de la santé					
Riposte					
Recherche					
Suivi et évaluation					
Gestion et coordination					



ANNEXES



ANNEXE 1

RÉSOLUTION

AFR/RC61/R2 : CADRE POUR L'ADAPTATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Comité régional,

Après avoir examiné le Document AFR/RC61/10 intitulé «Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique»;

Préoccupé par le fait que l'Afrique est déjà confrontée aux effets du changement climatique qui aggravent les facteurs de risques environnementaux traditionnels et émergents sur la santé humaine, menacent le développement sanitaire, remettent en cause des décennies d'avancées en matière de développement et entravent les efforts du continent visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

Notant que les pays de la Région africaine sont actuellement les plus vulnérables aux impacts négatifs du changement climatique et, en même temps, les moins préparés à faire face avec efficacité à ces impacts;

Reconnaissant qu'en ce moment, il n'existe pas de réponse intégrée du secteur de la santé pour aborder l'adaptation au changement climatique de manière globale;

Conscient du fait que jusqu'à présent, les impacts du changement climatique sur la santé publique ne sont toujours pas adéquatement pris en compte dans les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);

Rappelant la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique (2008) qui crée une alliance stratégique entre les secteurs de la santé et de l'environnement comme base à l'élaboration de plans pour une action conjointe;

Rappelant également la Déclaration conjointe des Ministres africains en charge de la Santé et de l'Environnement sur le changement climatique et la santé, adoptée lors de la Deuxième Conférence interministérielle sur la Santé et l'Environnement en Afrique qui s'est tenue à Luanda, Angola, en novembre 2010.

Considérant les recommandations de la 5^{ème} Conférence de Ministres de la Santé de l'Union Africaine tenue à Windhoek, Namibie, en avril 2011.



1. **APPROUVE** le Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique de la Région africaine.

2. **PRIE INSTAMMENT** les États Membres :

- a) de renforcer leur capacité d'adaptation en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'action nationaux pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique. Ces plans seront basés sur un ensemble d'interventions de santé publique essentielles qui incluraient des évaluations de base des risques et des capacités, le renforcement des capacités, une surveillance environnementale et sanitaire intégrée, la sensibilisation et la mobilisation sociale, une gestion environnementale orientée vers la santé publique, l'intensification des interventions existantes dans le secteur de la santé publique, le renforcement des partenariats et la promotion de la recherche;
- b) de mettre en place les mécanismes de coordination intersectorielle appropriés, tel que convenu lors de la Deuxième Conférence interministérielle sur la Santé et l'Environnement en Afrique tenue à Luanda en Angola en 2010, afin d'entreprendre les activités conjointes de planification et de mise en œuvre requises pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique, dans le cadre de l'Alliance stratégique pour la santé et l'environnement;
- c) d'inviter les négociateurs africains à la CCNUCC à utiliser la présente résolution comme la position commune des États Membres de la Région africaine sur les questions liées aux impacts du changement climatique sur la santé publique.

3. **INVITE** le Directeur régional :

- a) à créer un Programme panafricain pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique en vue de mobiliser et de coordonner un appui technique et financier au niveau international en faveur des États Membres pour la mise en œuvre des actions susmentionnées;
- b) à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres agences techniques pour développer et disséminer pour usage par les pays membres, les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre immédiate du présent Cadre;
- c) à plaider en faveur de l'utilisation du Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique comme base de coordination des actions des partenaires;
- d) à assurer la participation du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à la 17^{ème} Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra en Afrique du Sud;



- e) à faciliter aux États Membres l'accès aux ressources financières mises à la disposition des pays en développement, particulièrement les fonds pour le changement climatique, dans le but d'obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux susmentionnés;
- f) à faire rapport sur les progrès réalisés à la soixante-deuxième session du Comité régional, et par la suite tous les deux ans.



ANNEXE 2

DÉCISION SS.IV/1 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Bamako les 15 et 16 septembre 2011 à l'occasion de la quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Nous félicitant de la décision Assembly/AU/Dec.375(XVII) adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine à sa dix-septième réunion ordinaire, tenue à Malabo les 30 juin et 1^{er} juillet 2011, sur la préparation de l'Afrique à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et septième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Nous félicitant également de la décision Assembly/AU/Dec.257(XIII)Rev.I de l'Assemblée de l'Union africaine concernant la position commune africaine sur les changements climatiques, y compris les modalités de la représentation de l'Afrique au Sommet mondial sur les changements climatiques,

Rappelant le paragraphe 3 de la décision EX.CL/Dec.500(XV)Rev.I du Conseil exécutif de l'Union africaine, dans lequel la Commission de l'Union africaine a été priée, en collaboration avec les partenaires, d'élaborer une stratégie africaine globale sur les changements climatiques, notamment le développement de données de sauvegarde technique sur les impacts des changements climatiques, leur coût sur l'économie et les quantités de carbones séquestrées dans les différents écosystèmes africains,

Rappelant également le paragraphe 4 de la décision Assembly/AU/Dec.375(XVII) de l'Assemblée de l'Union africaine, dans lequel le Comité des chefs d'État et de gouvernements sur les changements climatiques est exhorté à convoquer une réunion pour examiner et promouvoir la position commune africaine sur les changements climatiques devant être présentée à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et septième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement aura examinée et approuvée lors de sa session extraordinaire,

Rappelant en outre le paragraphe 9 de cette décision, dans lequel il est demandé à la Banque africaine de développement de présenter un rapport reflétant les modalités et les progrès de la création du Fonds vert africain à la prochaine session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant aussi la résolution AFR/RC61/R2 concernant le cadre pour l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques en Afrique adoptée par le Comité régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé lors de sa soixante et unième session, tenue à Yamoussoukro du 29 août au 2 septembre 2011,

Rappelant en outre la décision 2 prise par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session relative à l'élaboration et à l'adoption d'une position de négociation commune sur les changements climatiques en vue d'un régime international sur le climat, de façon à favoriser la mise en œuvre intégrale, effective et soutenue de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto y relatif,



Rappelant les documents issus de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, tenue à Cancún (Mexique), ainsi que de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, tenue à Bali (Indonésie),

Ayant à l'esprit la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et septième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendront à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre 2011,

Décidons :

- a) D'accueillir favorablement le rapport de la Commission de l'Union africaine faisant état de l'élaboration de la stratégie africaine sur les changements climatiques et d'engager la Commission à poursuivre ces travaux et à tenir compte des contributions apportées à la quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- b) De prier la Commission de l'Union africaine de distribuer le projet final de stratégie africaine sur les changements climatiques aux États membres pour observations et contributions supplémentaires, et de demander au Président de la Conférence ministérielle de convoquer ensuite une réunion du Bureau pour examiner les suggestions des États membres et approuver la stratégie;
- c) D'adopter une position commune africaine sur les changements climatiques et les messages clés pour les négociations sur les changements climatiques en vue de la Conférence de Durban présentée en tant que document final de la réunion du Groupe de négociation africain tenue à Bamako les 13 et 14 septembre 2011;
- d) De demander aux États membres et au Groupe de négociation africain et de prier le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques de fonder sur cette position commune les positions qu'ils adopteront lors de la Conférence de Durban;
- e) D'accueillir favorablement le rapport de la Banque africaine de développement sur la conception du Fonds vert africain, d'inviter la Banque à poursuivre ces travaux et à prendre en compte les contributions apportées à son rapport final, et de prier instamment la Banque d'achever la conception du Fonds avant la Conférence de Durban comme le prescrit l'Union africaine dans la décision Assembly/Au/Dec.375(XVII);
- f) De prier la Banque africaine de développement de poursuivre, en 2012, les consultations avec le Groupe de négociation africain sur les liens qui pourraient exister entre le Fonds vert africain et le mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le Fonds vert pour le climat, et de présenter un rapport à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa quatorzième session afin d'examiner ces liens;

¹ Annexe à la décision SS4/1 : messages clés en vue de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



- g) De demander à la Commission de l'Union africaine, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à l'Organisation mondiale de la Santé et à d'autres partenaires au développement d'appuyer la mise en œuvre du cadre pour l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques en Afrique, adopté par le Comité régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé à sa soixante et unième session au travers d'un mécanisme approprié;
- h) De convenir que la position commune africaine sera étayée continuellement par de nouvelles conclusions, y compris les meilleures informations scientifiques, économiques et techniques disponibles et, à cet égard, d'inviter les institutions, les centres d'excellence africains, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique, le Centre africain des politiques sur le climat et d'autres partenaires au développement, notamment la Banque mondiale, à soutenir l'élaboration du programme de recherches à l'appui de la position commune africaine;
- i) D'engager tous les États membres à assister et à participer à la Conférence de Durban et à promouvoir la position commune africaine;
- j) De charger le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de soumettre les textes et décisions issus de la quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement au Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques;
- k) De prier la Commission de l'Union africaine de prendre note du rapport de la quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de le soumettre à l'Union africaine lors de son dix-huitième Sommet.

